



MAIRIE

2 Rue du Château
65700 LAFITOLE
Tél. 05 62 96 41 47



mairie.lafitole@wanadoo.fr
Site internet : www.lafitole.fr

Compte rendu du conseil municipal du Jeudi 14 Septembre 2023.

Présent.e.s : Mr Guesdon Loïc, Mr Jean Luc Posterle, Mme Catherine Schweitzer, Mme Christelle Cheron, Mme Nathalie Dannfald, Mr Patrice Bacarisse, Mme Vialade Virginie, Mme Armelle Pruvost, Mr Patrick Delfosse, Mr Christian Capelli

Absente Excusée : Mme Cécile Artigarrede

Secrétaire de séance : Mme Catherine Schweitzer

Début de séance : 19H00

1. Subvention amendes de police.

La commission sécurité composée de Mme Christelle Cheron, de Mr Patrice Bacarisse et de Mme Nathalie Dannfald propose pour l'année 2024 des travaux d'aménagement routiers et de sécurisation du carrefour des rues : « du château, de la Fontaine, et de la Marlère » afin de mieux réguler le trafic routier et du bus scolaire. Ce projet de sécurisation comprend la mise en place :

- D'un rond point franchissable en raison du passage du car scolaire
- D'un passage piéton à la sortie du portail de l'école
- De l'achat de panneaux et de limitation de vitesse ou de signalétiques pour ce projet.

Le coût de ce projet est de 12110 € /HT. Une demande de subvention aux amendes de police est demandée pour le soutien de ce projet.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
10	0	0

2. Délibération sur proposition de coupes de bois sur exercice 2024.

Mr le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Office National des Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2024 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Parcelle	Type de coupe	Volume présumé réalisable (m3)	Surface à parcourir (ha)	Régulée/ Non Régulée	Année prévue dans le document de gestion durable (aménagement forestier)	Année proposée par l'ONF2	DECISIONS DE LA COLLECTIVITE					
							Année décidée par la collectivité3	Destination des bois			Mode de commercialisation prévisionnel4	
								Vente	Délivrance (affouages)	Mixte	Bois sur pied	Bois façonnés
19	AMEL	57	1.91	OUI	2023	2024	Choisissez un élément.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	X	<input type="checkbox"/>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. Approuve l'Etat d'Assiette de l'année **2024** des coupes présentées ci-dessus ;
2. Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette telles que présentées ci-dessus ;
3. Pour ces coupes, précise la destination des coupes de bois réglées et non réglées et leur mode de commercialisation ;
4. Informe le Préfet de Région des motifs de report ou suppression des coupes proposées par l'ONF conformément à l'exposé ci-dessus.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
10	0	0

3. Renouvellement Contrat ménage.

Mme Marie Laure Boulanger a souhaité rompre son contrat de ménage du complexe sportif avec la mairie de Lafitole en raison d'un nouveau contrat scolaire plus important. Marie Laure Boulanger reste salariée de la communauté des communes Adour Madiran et continue d'exercer son activité scolaire au sein de l'école de Lafitole. Mr Patrice Bacarisse s'est proposé pour cette offre de contrat de 3.5 heures hebdomadaires au montant du smic.

Mme Marie Ange Garcia étant partie à la retraite le 01 Septembre 2023, les heures de ménages de la mairie sont devenues vacantes. Mme Aline Roucaries, nouvellement embauchée en tant qu'employée communautaire à l'école de Lafitole par la communauté des communes Adour Madiran et résidente sur la commune s'est proposée pour cette offre de contrat de 2,5 heures hebdomadaires au montant du SMIC.

4. Devis Epareuse.

La commune fait appel deux fois par an à une prestation d'épareuse pour l'entretien des chemins forestiers et des fossés communaux. La somme de ces deux prestations représente sur un an un montant de 10890 HT/an. La communauté des Communes Adour Madiran au titre de la fiscalité reversée nous rembourse un montant fixe de 6000 HT/an.

La commune possède aujourd'hui une banquetteuse très ancienne qui ne permet plus de garantir le petit entretien des fossés communaux. De plus, les évènements climatiques montrent qu'entre les

deux passages de la prestation de l'épaveuse la commune doit faire au moins un voir deux passages supplémentaires pour garantir une propreté de ces fossés aux habitants.

Mr Posterle propose l'achat d'une épaveuse neuve d'un montant de 18250 €/HT.

<u>Vote POUR</u>	<u>Vote CONTRE</u>	<u>Abstention</u>
10	0	0

5. Actualités

- Le 2^{ème} conseil des aînés a eu lieu le Lundi 11 Septembre. Les participants ont apportés et sélectionnés des photos pour animer le village.
- Les travaux de sécurisation des carrefours de la commune vont être réalisés ce mois d'Octobre.
- Des travaux d'aménagement pour le stockage des associations ont été réalisé dans la salle attenante à la salle des fêtes pour un montant de 2100 €/HT.
- Des travaux de voirie rue de la Tuilerie seront réalisés ce mois d'Octobre.

Fin de séance : 20h25